

REPUBLIQUE FRANCAISE

---

COMMUNE DE LA BALME LES GROTTES

---

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

30 JUIN 2017

\*\*\*\*\*

L'an deux mil dix-sept, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame GABEURE Martine –

**Présents** : BERTHELOT Jean-Pierre - CRESSEBEGUES Etienne - FLAMANT Patrick –  
FRANCHELLIN Jean-Claude - GOULAUX Sandra - JULIEN Virginie - PARISSSE Thomas -  
TAVERNESE ROCHE Stéphanie - RUIZ Gérard - TORRES Gaëlle.

**Absent(s) excusé(s)** : JACQUIER Habiba.

**Absent(s)** : /

**Procuration(s)** : 1 –JACQUIER Habiba à FRANCHELLIN Jean-Claude.

**Secrétaire de séance** : GOULAUX Sandra

**Date de convocation** : 21 juin 2017

-----O-----

Vu par Nous, Maire de la Commune de LA BALME LES GROTTES ISERE pour être affiché le 07 juillet 2017 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.

LA BALME LES GROTTES, le 07 juillet 2017

Madame le Maire – Martine GABEURE

**DEBUT DE LA SEANCE A 20H12**

Madame le Maire ouvre la séance et prend lecture du compte-rendu du conseil municipal du 15 mai 2017.

Approbation : 11 + 1

**I – ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS EN VUE DE L’ELECTION SENATORIALE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu’il y a lieu de procéder aux élections des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l’élection des sénateurs qui se tiendra le dimanche 24 septembre prochain. Elle précise que le mode de scrutin et de désignation des délégués dépend de la population des communes.

Sur la commune 3 délégués et 3 suppléants sont à désigner. Le Maire demande aux candidats de se faire connaître.

**Délégués :**

Nom des candidats : RUIZ Gérard – GABEURE Martine – GOULAUX Sandra.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

**Candidat RUIZ Gérard :**

nombre de bulletins : 11                      bulletins blancs ou nuls : 0                      suffrages exprimés : 11

Résultat du vote : Candidat RUIZ Gérard .....11 voix

**Candidat GABEURE Martine :**

nombre de bulletins : 11                      bulletins blancs ou nuls : 0                      suffrages exprimés : 11

Résultat du vote : Candidat GABEURE Martine .....11 voix

**Candidat GOULAUX Sandra :**

nombre de bulletins : 11                      bulletins blancs ou nuls : 0                      suffrages exprimés : 11

Résultat du vote : Candidat GOULAUX Sandra.....11 voix

**Gérard RUIZ, Martine GABEURE et Sandra GOULAUX** ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés délégués du Conseil Municipal en vue de l’élection des sénateurs.

**Délégués suppléants :**

Nom des candidats : **Thomas PARISSÉ / Virginie JULIEN / Stéphanie TAVERNESE ROCHE** Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

**Candidat Thomas PARISSÉ :**

nombre de bulletins : 11                      bulletins blancs ou nuls : 0                      suffrages exprimés : 11

Résultat du vote : **Candidat Thomas PARISSÉ** .....11 voix

**Candidat Virginie JULIEN :**

nombre de bulletins : 11                      bulletins blancs ou nuls : 0                      suffrages exprimés : 11

Résultat du vote : **Candidat Virginie JULIEN** ..... 11 voix

**Candidat Stéphanie TAVERNESE ROCHE :**

nombre de bulletins : 11      bulletins blancs ou nuls : 0      suffrages exprimés : 11

Résultat du vote : **Candidat Stéphanie TAVERNESE ROCHE** ..... 11 voix

**II – AVENANT N°1 – MISE AUX NORMES PMR BATIMENT D’ACCUEIL GROTTES – OBJECTIFS BOIS**

Gérard RUIZ, Adjoint au Maire rappelle à l’assemblée que la Société Objectifs Bois a été sélectionnée dans le cadre du marché public pour la mise aux normes PMR du bâtiment d’accueil, pour un montant total HT de 3 850,60€.

A la suite des aléas durant les travaux, il s’avère des adaptations techniques se sont grevées aux travaux initialement prévus (plateforme élévateur) et qu’un dépassement de 723€ HT a été constaté.

Gérard RUIZ présente à l’assemblée l’avenant n°1 prenant en compte cette modification.

Après concertation, le conseil municipal accepte l’avenant n°1 de l’entreprise Objectifs Bois qui porte le montant du marché à 4 573,60€ HT au lieu de 3 850,60€ HT, soit une différence de 723,00€ HT

**Pour : 11+1**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**III – CONVENTION ENEDIS**

Dans le cadre de l’enfouissement du réseau électrique, Gérard RUIZ, Adjoint au Maire, informe l’assemblée qu’il y a lieu de délibérer pour permettre à ENEDIS (anciennement ERDF) à utiliser le domaine public, propriété de la commune.

En effet, l’enfouissement nécessite l’utilisation de parcelles communales. Cette servitude est matérialisée par une convention entre ENEDIS et la commune.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

- AC 295 / B 275 – Grand Champ.
- C 295 / C 296 – Pierre Blanche.

Après concertation, le conseil municipal autorise Madame le Maire ou son Adjoint en charge des travaux, à signer ladite convention de servitude pour les parcelles précitées.

**Pour : 11+1**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**IV – DESIGNATION D’UN DELEGUE COMMUNAL CLECT**

Madame le Maire informe l’assemblée qu’il est nécessaire de désigner un délégué à la commission locale chargée d’évaluer les transferts de charges (CLECT).

La CLECT est composée de membres des conseils municipaux, chaque conseil municipal disposant d’au moins un représentant.

Elle a pour principale mission de procéder à l’évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les communes et la CCBD. Elle contribue à garantir l’équité financière entre les communes et la communauté de communes en apportant transparence et neutralité des données financières.

Madame le Maire demande à l’assemblées si un élu se porte candidat comme délégué de la CLECT.

Après concertation, le conseil municipal décide de nommer Jean-Pierre BERTHELOT. comme délégué CLECT pour le compte de la commune de La Balme Les grottes et Thomas PARISSSE en suppléant.

**Pour : 11+1**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **V – PERSONNEL COMMUNAL**

### Personnel service administratif :

Madame le Maire, propose au Conseil Municipal d'octroyer une prime aux 4 agents du service administratif de la mairie, pour leur implication dans leur activité professionnelle.

Vu le décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997 relatif à l'I.E.M.P, vu le décret n°2002-61 du 14/01/2002 relatif à l'I.A.T., le conseil municipal décide d'octroyer une prime au personnel administratif de la Mairie.

### Personnel service technique :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'accorder à Monsieur Pierre BOREL, Agent du Service Technique la réalisation d'heures supplémentaires.

Après concertation le conseil municipal, autorise la réalisation d'heures supplémentaires à Monsieur Pierre BOREL.

**Pour : 11+1**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **VI – ESPACES VERTS**

Le 07 février 2015 le conseil municipal a délibéré pour l'attribution d'un contrat tri-annuel (2015 – 2016 – 2017) pour l'entretien d'une partie des espaces verts.

Au vu de l'étendue des espaces verts de la commune Jean-Pierre BERTHELOT, Adjoint au Maire propose à l'assemblée de prolonger ce contrat d'une année à l'entreprise actuellement bénéficiaire « Ambiance Paysage », ce qui permettrait de diligenter une étude sur les besoins réels de la commune.

Au terme de cette étude, un marché public sera lancé. Un cahier des charges sera réalisé en amont par l'étude diligentée.

Jean-Pierre BERTHELOT précise que la Société AMBIANCE PAYSAGE a fait parvenir à la commune un contrat d'entretien pour 2018, les prix restant inchangés.

Après concertation, le Conseil Municipal, valide le contrat présenté par Jean-Pierre BERTHELOT et autorise Madame le Maire à le signer et autorise Jean-Pierre BERTHELOT à faire des demandes de devis dans le cadre d'une étude de besoins de la commune de La Balme Les Grottes pour l'entretien des espaces verts.

**Pour : 11+1**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **VII – LYCEE LA PLEIADE**

Madame le Maire informe les élus pour information que la participation au syndicat du Lycée La Pléiade s'élève pour 2017 à 1 938,24€. 16 élèves fréquentent le lycée de Pont de Chéruy.

## **X – QUESTIONS DIVERSES**

### **1. Front Rocheux – Demande de subvention**

Jean-Pierre BERTHELOT, Adjoint au Maire rappelle la délibération du 10 avril dernier portant sur les demandes de subventions auprès du Fonds Barnier, de la Région, du Conseil Départemental et de la Préfecture dans le cadre de la sécurisation du front rocheux.

Il était nécessaire de préciser que ce projet se compose en trois priorités et présente aux élus la synthèse du coût total du projet :

<b>Postes</b>	<b>Coût 2017</b>	<b>Coût 2018</b>	<b>Coût 2019</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Postes Généraux</b>	20 150€ HT	14 200€ HT	14 750€ HT	<b>49 100€ HT</b>
<b>Parades actives en versant</b>	40 400€ HT	/	1 500 <sup>F</sup> HT	<b>41 900€ HT</b>
<b>Parades passives</b>	29 600€ HT	67 700€ HT	36 500 <sup>F</sup> HT	<b>133 800€ HT</b>
<b>Rehaussement mur soutènement</b>	/	/	15 400€ HT	<b>15 400€ HT</b>
<b>Total</b>	90 150€ HT	81 900€ HT	68 150€ HT	<b>240 200€ HT</b>

Il précise que les travaux sont inscrits au budget en section d'investissement pour la tranche 2017.

Après concertation le conseil municipal autorise Madame le Maire à déposer des demandes de subventions auprès des autorités compétentes et l'autorise à signer tout document pour mener à bien les demandes dans le cadre de la sécurisation de la falaise.

**Pour : 11+1**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **2. Subvention de la coopérative de l'école**

108 élèves x 8.07 euros par enfant – soit 872 euros.

**Pour : 11+1**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **3. Place St Pierre**

Problème de stationnement pour les riverains. A réfléchir.

Voir un fléchage pour indiquer le parking des Grottes du centre du village.

**FIN DE LA SEANCE 21H25**